

En tant que Centre de Gestion, l'instruction du dossier de retraite d'un agent multi employeur nécessite une attention particulière. Au cours de sa carrière, un agent effectuant des temps non complets auprès de plusieurs collectivités connaît fréquemment de nombreuses variations de son temps de travail. Pris isolément, **les actes administratifs d'une seule collectivité ne permettent pas de reconstituer la quotité globale de travail de l'agent à un instant donné.**

Afin de fiabiliser la carrière de l'agent, d'identifier avec précision les régimes d'affiliation applicables (seuil des 28 heures CNRACL / IRCANTEC) et de calculer le prorata exact de ses droits à pension, il est **indispensable de disposer d'une vision globale et consolidée de son parcours.** Les équipes du Centre de Gestion pourront ainsi **vérifier la chronologie des services, repérer d'éventuels arrêts manquants et adosser chaque variation d'heures aux actes juridiques correspondants.**

Pour vous guider dans la saisie de ces informations et vous assurer de la bonne prise en compte de chaque période, nous vous invitons à vous référer à l'exemple de tableau dûment complété ci-après et d'en produire un pour chaque employeur.

Commune de xxxxxxxx

Date	Evènement (nomination / modification de durée hebdomadaire / Radiation)	Nombre d'heure
12/09/1985	Nomination	12H30
17/04/1992	Modification de durée hebdomadaire	14H00
01/02/2004	Modification de durée hebdomadaire	08H00
22/06/2008	Radiation de la collectivité	

